

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 7 OCTOBRE 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-05-16 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – AVENANT SUR CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX D'EAUX USÉES ET PLUVIALES AFFÉRENTS À L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA CROIX DE METZ**

**DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND Alde), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André (ayant la procuration de SITTLER David), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (à compter de la 2021.05.08), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>5 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>5 avis de suppléances.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>MANGEOT Etienne</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.</b>

En 2007, dans le cadre du programme de rénovation urbaine sur le quartier de la Croix de Metz et du fait du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Toullois (à laquelle s'est substituée la Communauté de Communes Terres Toulloises), le conseil municipal de Toul et le conseil communautaire ont autorisé la signature d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune afin de garantir une meilleure coordination des travaux et optimiser l'enchaînement des différentes phases du projet.

Au fur et à mesure de l'avancement du programme de travaux, la Commune et la Communauté de Communes ont ainsi modifié les termes de la convention originelle :

- Avenant 1 du 12 août 2008 relatif à la seconde phase de travaux : définition des modalités de règlement entre les parties du coût des travaux d'assainissement pour la 2<sup>nd</sup>e phase des travaux,
- Avenant 2 du 6 décembre 2010 : fixation du montant total résultant des marchés relatifs à l'assainissement (études et travaux) à la charge de l'intercommunalité pour la 3<sup>ème</sup> phase du projet de rénovation urbaine de la Croix de Metz,
- Avenant 3 du 19 juin 2013 : actualisation des coûts de travaux de la 3<sup>ème</sup> phase en tenant compte des coûts de révision des prix.

Le programme de rénovation urbaine étant finalisé depuis 2014, il convient – par un avenant n° 4 et à la demande de la commune – de régulariser et de clôturer l'opération comme suit :

DEPENSES	TTC
Travaux d'eaux usées (salle multisport)	10 128,39 €
Travaux d'eaux pluviales (secteur H du PRU Parc de la Fraternité)	80 947,07 €
Maitrise d'œuvre	8 355,91 €
SPS	272,73 €
<b>Total des dépenses d'eaux usées et pluviales</b>	<b>99 704,10 €</b>
Subventions perçues (CD 54 / ANRU)	17 794,68 €
Déjà versé par la CC2T (titres de recette et mandats 2011)	33 924,41 €
<i>dont participation eaux usées</i>	6 924,01 €
<i>dont participation eaux pluviales</i>	27 000,40 €
<b>Reste à verser eaux pluviales par la CC2T à la commune</b>	<b>47 985,01 €</b>

Vu la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, et notamment son article 2 organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant que toute modification ou complétude de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit faire l'objet de la rédaction d'un avenant,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 09 septembre 2021,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant décrit ci-dessus ainsi que toutes pièces utiles.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

